



RAPPORT ACTIVITE

ESPACE RENCONTRE

2022



3. ACTIVITES ESPACE RENCONTRE 2022

a. Introduction

Créé en juillet 1994, le service Point Rencontre du Relais Enfance et Famille a obtenu un agrément auprès de la Préfecture du Cher le 30.08.2013. Il s'appelle désormais ESPACE RENCONTRE.

Depuis le décret du 15 octobre 2012, cet agrément est désormais indispensable aux Espaces Rencontres pour être désignés par l'autorité judiciaire dans la mise en place des droits de visite.

Depuis janvier 2022, les Espaces Rencontre sont régis par un nouveau référentiel National qui se substitue au précédent référentiel en vigueur depuis 2015.

Il s'inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : article 9-3 : « les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

b. Rappel définition de la mission

L'Espace Rencontre se situe dans une dynamique de soutien à la parentalité et s'adresse donc à toute situation de rupture familiale où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel, pour permettre à l'enfant de construire et de préserver des relations personnelles avec le parent avec lequel il ne vit pas, avec ses frères et sœurs ou ses grands-parents, dans le respect de ses droits et ses besoins fondamentaux.

L'Espace Rencontre offre un lieu neutre d'accueil et d'accompagnement, un espace privilégié et approprié pour les rencontres enfant-parent qui ne peuvent s'exercer ailleurs, afin que les situations de blocage puissent se parler et se dénouer.

L'Espace Rencontre sécurise et soutient l'enfant lors de ses contacts avec un père ou une mère qu'il connaît mal, qu'il craint ou qu'il dit n'avoir pas envie de rencontrer.

Il autorise et encourage la séparation, parfois douloureuse, d'avec le parent en charge de l'enfant et qui ne comprend pas toujours l'intérêt de cette rencontre avec l'autre parent.

Il valorise, soutien, et dans certains cas encadre, voire surveille le parent visiteur, car il permet aussi qu'un enfant puisse maintenir un contact avec son parent, dans le cadre du lieu d'accueil, dans une situation jugée critique.

Par sa vocation transitoire, l'intervention de l'Espace Rencontre permet, dans une proportion significative, que les rencontres organisées pendant une durée limitée dans ce cadre « artificiel » se déroulent ensuite sans son intermédiaire, de manière autonome, et que s'exerce la responsabilité conjointe des parents dans la prise en charge et l'éducation de l'enfant.

Soutenir et accompagner le maintien des liens familiaux, cette problématique est au cœur des objectifs et des actions du Relais Enfance et Famille.



c. Organigramme du service

- **LES INTERVENANTS PROFESSIONNELS DE FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE :**

SALARIÉS	DIPLÔMES	FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	EMPLOIS OCCUPÉS	TEMPS HEBDO	TEMPS ETP
MENNETEAU KARINE	DESS PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	Thérapie familiale Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Référente de l'action / Intervenante	28H30	0.81
ANTIGNY PAULINE	MASTER 2 PSYCHO- PATHOLOGIE CLINIQUE	Formations spécifiques « intervenir en Espace de Rencontre » et « violences intra familiales » prévues	Intervenante	15H	0.43
HELIAS AUDREY	DE MÉDIATEUR FAMILIAL	Formation spécifique « intervenir en Espace de Rencontre » Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Intervenante	12H	0.34
DEZALIS KARINE	D'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE	Formation spécifique « intervenir en Espace de Rencontre » Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Intervenante	31H	0.89
SOLER CYRILLE	D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	Formation spécifique « intervenir en Espace de Rencontre » Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Intervenant	31H	0.89
GALLIENNE JEREMY	NIVEAU ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	Formations spécifiques « intervenir en Espace de Rencontre » et « violences intra familiales » prévues	Intervenant	31H	0.89
TEMPS INTERVENANTS SALARIÉS POUR L'ANNÉE 2022 : 4,35				148H30	4,24 ETP

- **AUTRES PERSONNELS :**

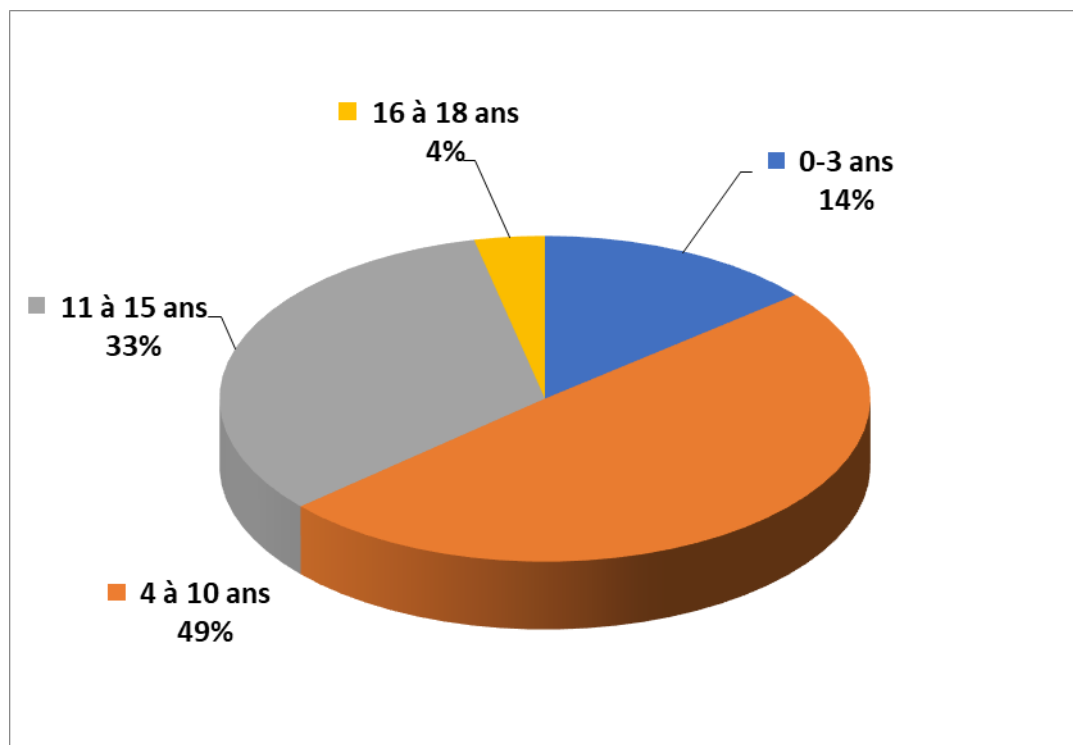
Un directeur (0.20), Secrétaires (0.92), comptable (0.28), Maitresse de maison (0.34).

d. Les bénéficiaires de l'action

i. Typologie

Les enfants concernés :

200 enfants ont pu rencontrer leur parent dans le cadre de l'Espace Rencontre en 2022



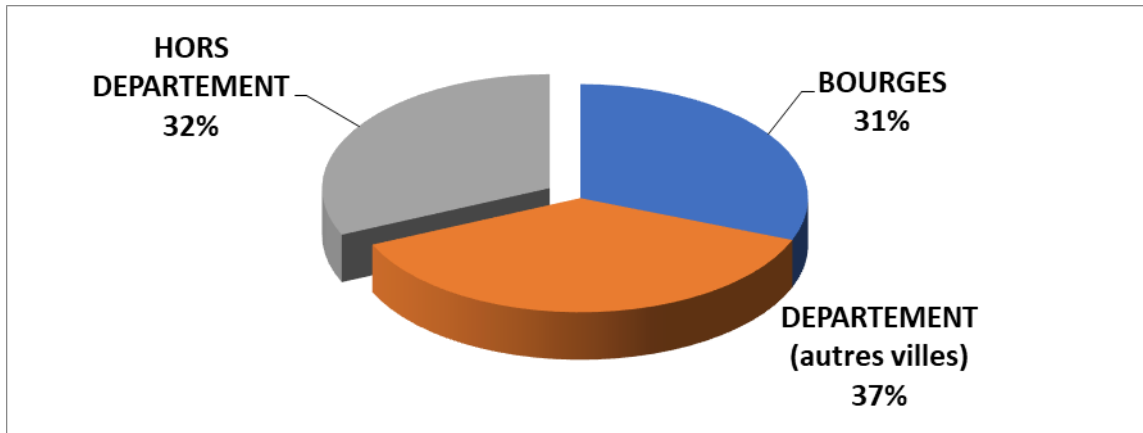
Les bénéficiaires des droits de visite :

- **Pères : 70 %**
- **Mères : 28%**
- **Grands parents : 1 %**
- **Autre (gare alternée) : 1 %**

81,50 % de l'autorité parentale est exercée conjointement. Cependant, parfois le conflit entre les parents, l'impossibilité de communiquer à l'occasion ou en dehors des droits de visite, la rétention du carnet de santé (etc.) constituent un frein à l'exercice partagé de cette autorité.

Une autre de nos missions est donc de veiller à la circulation des informations et la mise en pratique des décisions conjointes concernant l'enfant afin de maintenir, d'instaurer ou de restaurer comme il se doit, l'exercice d'une co-responsabilité et donc d'une co-parentalité.

Tableau de la résidence des parents visiteurs



Nous pouvons constater cette année une augmentation du nombre de parents visiteurs qui habitent hors du département du cher, 37% (pour 32% en 2021) et parfois dans des départements très éloignés, trop parfois pour exercer un droit de visite et d'hébergement à leur domicile sur un weekend.

Ils peuvent alors bénéficier des deux appartements du Relais Enfance et Famille lorsqu'ils ont un droit d'hébergement.

L'Espace Rencontre de Bourges peut être choisi ou ordonné, comme étant à mi-chemin entre le domicile des parents dans certaines situations ou sur le lieu de résidence du parent visiteur de manière exceptionnelle.

ii. Les principales problématiques

Plusieurs problématiques peuvent être rencontrées pour une seule mesure.

Dans une grande proportion, les parents orientés vers l'Espace Rencontre sont dans un **CONFLIT GRAVE** qui entrave toute possibilité de communication et par conséquent l'exercice du droit de visite.

Les situations les plus bloquées sont les situations dans lesquelles l'enfant reprend à son compte le contentieux parental et s'oppose, pour certains massivement, parfois violemment à rencontrer l'autre parent. On peut alors parler de **conflit de loyauté voire de conflit de loyauté clivé, parfois même dans une forme grave, dans le cas de violences intra-familiales, on parle aussi de conflit de sécurité (réelle peur pour le parent victime) : 15% cette année pour 11% en 2021. Il y a donc une augmentation.**

Plongé dans un conflit intra psychique né de l'impossibilité de choisir entre ses deux parents, l'enfant connaît inéluctablement l'angoisse et la culpabilité, générant dans bien des cas un traumatisme aux répercussions ultérieures certaines.

Il est dans ce cas primordial d'aider l'enfant à se situer dans ces liens, à faire coïncider fiabilité et authenticité dans ces propos et ainsi permettre aux émotions de correspondre à la réalité de son vécu.



Rester neutre dans notre accompagnement ne laisse nullement sous-entendre qu'il y a lieu de taire les dysfonctionnements observés.

L'Espace Rencontre intervient aussi dans d'autres problématiques avérées ou constatées qui peuvent dans certains cas se cumuler :

- **Conflit parental (uniquement) : 61%** (pour 60% en 2021)
- **Reprise de contact avec l'enfant que le parent connaît peu ou pas, après une longue interruption des liens : 44%** (36% en 2021) **en augmentation également cette année.**
- **Violences conjugales : 19%** (pour 17% en 2021) **ou violences sur enfants : 7%** (pour 10% en 2021)
- **Fragilité parentale : 33%** (pour 30% en 2021)
- **Errance ou grande précarité du parent visiteur : 1%** (pour 3% en 2021)
- **Addictions du parent visiteur (alcoolisme, toxicomanie) : 14%** (pour 18% en 2021)
- **Pathologie psychiatrique du parent visiteur : 15%** (pour 18% en 2021)
- **Danger à domicile : 15%** (pour 10% en 2021)
- **Problématiques d'abus sexuels : 2%** (pour 6% en 2021)
 - il s'agit soit de suspicions en cours d'instruction
 - soit de faits avérés mais pour d'autres enfants que ceux concernés par les visites.

Dans ces deux cas, nous n'acceptons pas de mesures conventionnelles pour l'organisation des visites, nous exigeons toujours le cadre d'une décision de Justice

Certains conflits, de par leur nature (violences domestiques, suspicions d'inceste, troubles psychiatriques), défient la construction d'une co-parentalité. **L'accueil des visites suppose parfois de devoir trouver un équilibre entre le maintien du lien parent-enfant et le devoir de protection physique et psychique de l'enfant.**

La complexité de ces situations exige une prise en charges plus spécifique et plus longue, ce qui ne correspond pas au caractère transitoire des Espaces Rencontres mais palie à l'absence de lieux adaptés dans la région.



e. Organisation et fonctionnement

i. Parcours des personnes

1. L'accueil

Le secrétariat est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Il accueille toutes les demandes et les appels concernant le service

Des « points familles » sont réalisés régulièrement entre la référente du service et la secrétaire afin de gérer les nouvelles situations, le file active et la liste d'attente.

2. L'accompagnement

Afin de mettre en place les droits de visite, des entretiens préalables sont réalisés systématiquement avec chaque parent et enfants, séparément.

Des calendriers et des « contrats » pour l'organisation des droits de visite, sont signés par les deux parents afin de garantir leur implication.

Les droits de visite :

L'accueil des droits de visite se fait :

- Les 1er, 2ème, 3ème et 4ème samedi de 9h45 à 18h
- Tous les mercredis de 10 h à 18
- Les 2ème et 4ème vendredis et dimanches de 17h à 18h.

Les droits de visite des familles sont encadrés par deux ou trois professionnels de permanence.

L'Espace de Rencontre fonctionne toute l'année sans interruption pendant les périodes de vacances. Nous garantissons au moins deux weekends par mois et des créneaux d'ouvertures indispensables aux échanges correspondant à la moitié et au quart des vacances d'été

Les entretiens :

Les entretiens avec les parents se font sur rendez-vous en semaine ou exceptionnellement le samedi pour les personnes résidant hors département.

De nombreux entretiens téléphoniques se réalisent aussi en semaine, à l'initiative des référents ou des parents. C'est une partie importante du travail auprès des familles faite d'informations, de réassurance, de soutien, de point sur l'évolution de la situation, parfois de recadrage par rapport au contrat passé. Cette possibilité d'entretien téléphonique est indispensable du fait de l'éloignement géographique de certains parents, ou de leurs obligations professionnelles.



3. La sortie

Au terme d'une mesure de justice, ou d'une mesure conventionnelle, des entretiens bilan dit « de clôture » sont réalisés avec les parents séparément ou ensemble quand la situation le permet.

Une attestation de fin de mesure est alors rédigée. Elle n'est pas systématique dans le cadre d'une mesure conventionnelle car elle nécessite l'accord des deux parents

ii. Ressources humaines

1. Réunions équipe

En moyenne, 3 réunions de 3h par mois sont organisées avec l'ensemble des intervenants qui permettent la coordination du service, l'organisation et la préparation des droits de visite ainsi que le suivi des familles.

Des « points familles » sont réalisés entre la responsable du service et la secrétaire, en moyenne deux fois par mois, afin de gérer l'arrivée des nouvelles situations et la liste d'attente.

2. Analyse des pratiques

Les intervenants du service Espace Rencontre bénéficient sur l'année de 6 séances d'analyse des pratiques avec un intervenant extérieur.

Ce cadre de travail collectif basé sur les expériences professionnelles permet aux intervenants d'exprimer leurs différents points de vue, d'écouter et accueillir les impacts émotionnels permettant ainsi de prendre du recul par rapport aux situations rencontrées, de les analyser et d'envisager d'autre façon de les comprendre et de les aborder.

Ce travail commun permet de développer des stratégies collectives et de s'adapter au mieux aux problématiques rencontrées.

3. Formation

La formation sur les violences intra familiales à l'ensemble de l'équipe ainsi que les formations obligatoires sur « l'intervention au sein d'un Espace Rencontre » sont repoussées sur l'année 2023.

f. Evaluation de l'activité quantitatives 2022

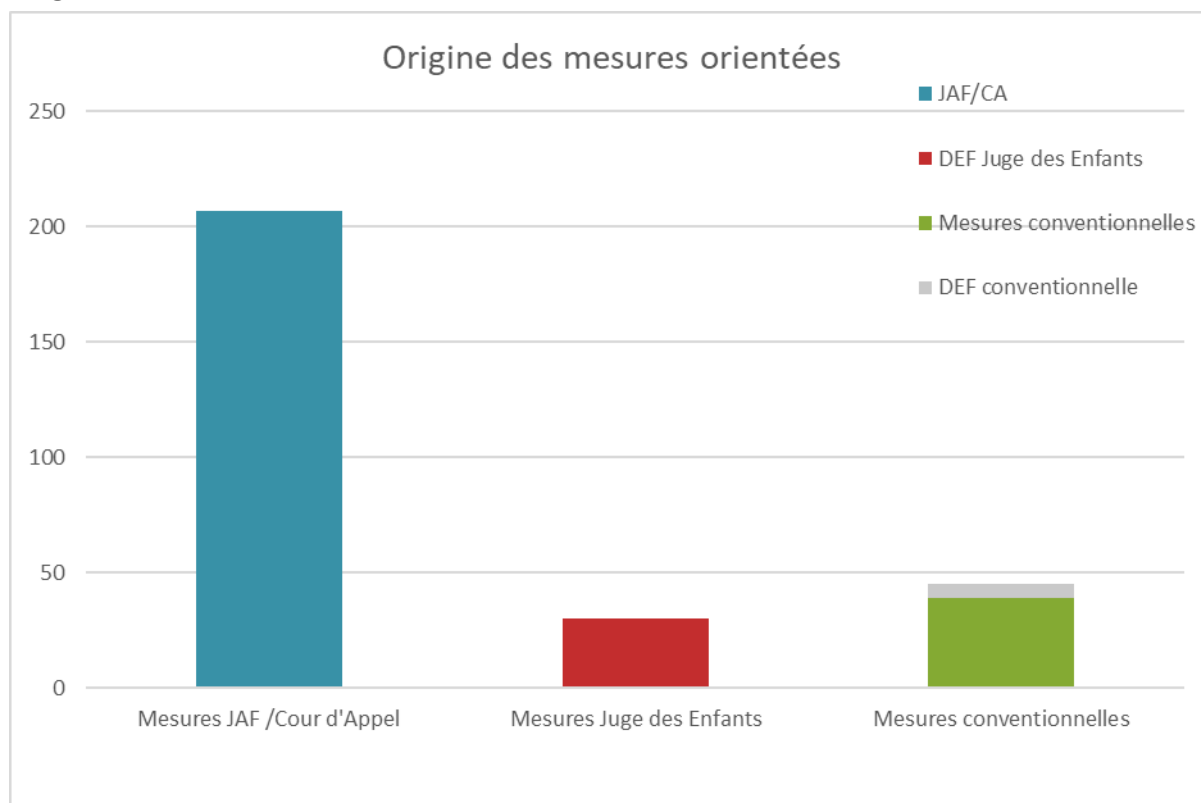
i. Quantitatif

1. Origine des orientations

L'origine des mesures peut être :

- *Judiciaire* : elles sont majoritaires et orientées par les Juges
- *Conventionnelle* : à la demande des deux parents dans l'attente d'une décision de justice soit à l'issue d'une séparation, soit à l'issue d'une décision de justice terminée.

Origine et nombres de mesures 2022



2. Nombre de MESURES

173 nouvelles mesures arrivées dans l'années 2022 pour 192 en 2021 :

- . 143 mesures judiciaires (82,7 %)
- . 30 mesures conventionnelles (17.3%)

282 mesures ont été traitée dans l'année 2022 :

- . 58 mesures sans suite
- . 176 mesures ont été prises en charge par l'Espace de Rencontre :
 - 95 se sont terminées dans l'exercice 2022
 - 81 mesures toujours en exercice au 31.12.2022
- . 46 en attente au 31 décembre 2022 (10 en préparation, 29 à attribuer, et 7 en attente de contact d'un ou des deux parents)

Pour une même famille, il peut y avoir plusieurs mesures

Toutes les mesures n'ont pas la même durée :

Mesures de la Direction Enfance Famille :

- . 30 Mesures judiciaires (juge des enfants)
- . 6 Mesures conventionnelles

36 mesures ont été orientées par la direction Enfance Famille vers l'Espace qui ont concernés :

- 36 parents visiteurs (22 mères, 13 pères, 1 beau-père)
- 41 enfants.

Sur ces 36 mesures, 30 sont mesures judiciaires (juge des enfants) et 6 sont des mesures conventionnelles.

7 d'entre elles ont été arrêtées pour de nouvelles modalités en dehors de l'Espace Rencontre.

Nous observons la continuité d'une baisse engagée depuis plusieurs années du nombre de mesures orientés par la direction Enfance Famille du conseil départemental.

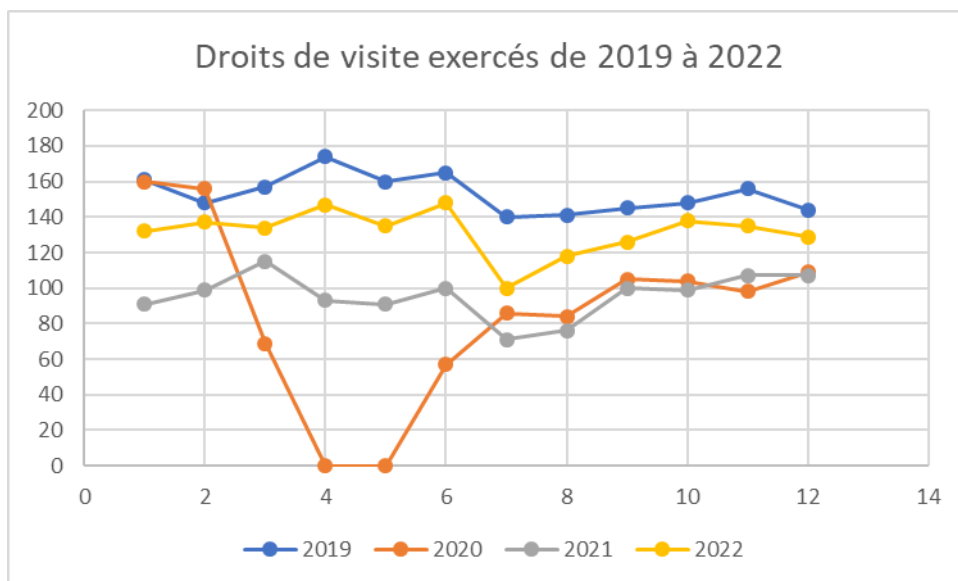
3. Nombre de droits de visite

- 1579 droits de visites ont été programmés pour 1512 en 2021 (+4.4%).
- 1186 droits de visite ont été exercés pour 1149 en 2021 (+3.2%)

Une légère augmentation des annulations de visites par rapport à l'année 2021

Ces annulations sont multifactorielles : cas Covid avec une recrudescence sur la fin de l'année 2022, non présentations d'enfant, démobilisation du parent visiteur, problème de transport ou financier, ce que l'on pourrait mettre en corrélation avec un nombre important de parents visiteurs qui résident loin.

Même si cette augmentation n'est pas significative il n'en reste pas moins que le nombre d'annulation reste non négligeable depuis l'an passé



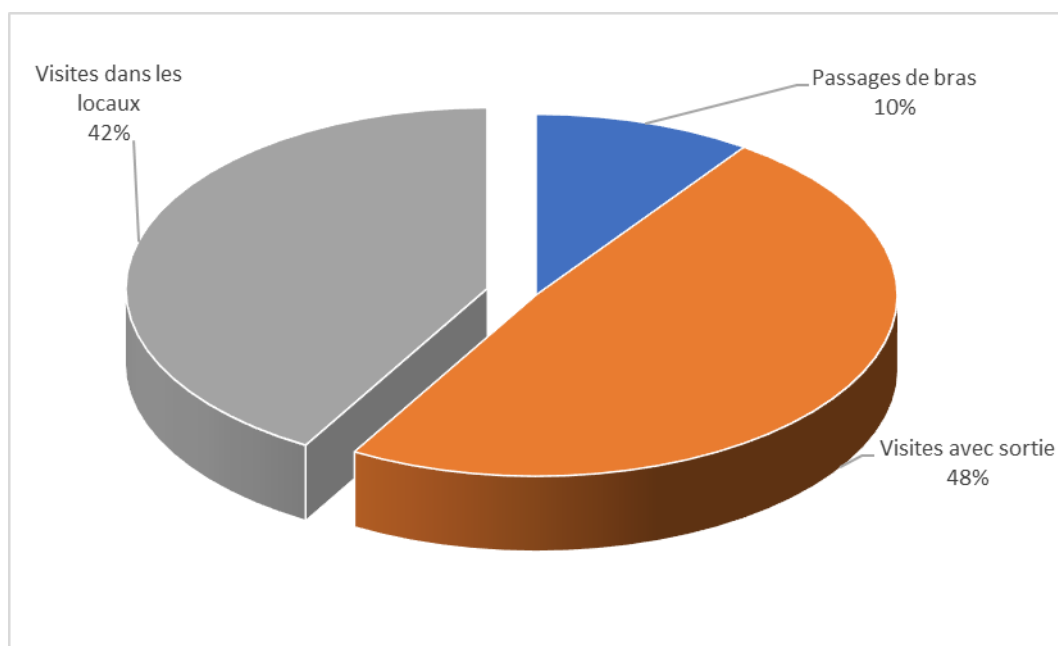
Nous constatons une légère remonté des droits de visites exercés

Concernant la direction Enfance Famille :

- 449 droits de visite ont été programmés :
 - . 352 exercés
 - . 97 non exercés

De même que pour les mesures, nous constatons également une baisse du nombre des droits de visite orientés par la direction Enfance Famille du conseil départemental.

4. Nature des droits de visite exercés



5. Nombre de jours d'ouverture sur l'année 2023 : 145

- . 50 mercredis
- . 23 vendredis
- . 46 samedis
- . 23 dimanches
- . 3 jours autres pour des échanges vacances et weekends prolongés/fériés.

6. Résultats

Notre activité présente une légère hausse malgré :

- La baisse des mesures et des droits de visite pour le compte du conseil départemental
- Un nombre important d'annulation des droits de visite
- Un nombre important de mesure sans suite

La majorité des orientations reste sans surprise à l'initiative de la justice.

Nous notons également une baisse des mesures conventionnelles



ii. Evaluation de l'activité qualitative 2022

1. Les principaux points à retenir de l'activité

a. Freins

Les bureaux dévolus à l'usage des professionnels de l'Espace Rencontre ne sont pas adaptés. Répartis entre 2 et 3 dans de toutes petites surfaces, le travail administratif, des liens téléphoniques avec les familles, d'entretiens individualisés s'en trouvent mis à mal.

b. Atouts

L'Espace Rencontre est ouvert tous les mercredis, tous les samedis hormis le cinquième et 2 week-ends par mois ainsi que les jours fériés ou des jours en semaine si nécessaire et ce toute l'année sans interruption pendant les vacances scolaires.

Une équipe pluridisciplinaire qui travaille pour partie également sur l'action prison et peut permet ainsi une continuité des liens enfant/parent lorsqu'un parent de l'Espace Rencontre est incarcéré ou à l'inverse pour garantir le lien à la sortie d'une incarcération, ce qui a été le cas cette année.

L'organisation des droits de visites avec l'arrivée différée de chaque parent, de manière systématique permet d'accueillir les familles en garantissant un maximum de sécurité notamment dans la prise en charge d'ordonnances de protection ou de mesure d'interdiction d'approcher l'autre parent dans le cadre de procédure pénale.

2. Les perspectives 2021 pour 2022

L'arrivée d'un directeur au sein de notre association qui a mobilisé du temps d'ajustement organisationnel important, ainsi que les derniers effets du Covid et ses conséquences, n'ont pas permis de tenir notre objectif de la réduction de la liste d'attente cette année.

Malgré nos recherches, et visites nous n'avons toujours pas trouvé de locaux adaptés pour accueillir notre association. Les conditions de travail administratif et de l'accueil du public dans le cadre des entretiens n'est donc pas satisfaisant.

La formation des intervenants sur l'accueil des victimes de violences, en particulier les enfants, dans le cadre des violences conjugales a été reportée en 2023, notamment dans le cadre du plan de développement de compétence.

3. Les principaux points saillants de 2022

a. Faits qui caractérisent l'année passée

- ✓ L'application du nouveau référentiel à partir du mois de janvier 2022.
- ✓ La création d'un poste de direction effectif à partir du mois d'avril 2022.
- ✓ L'allègement progressif des consignes sanitaires dans les espaces ouverts au public.
- ✓ La réorganisation de l'Espace Rencontre, qui permis l'aménagement d'espaces plus adaptés pour l'accueil des familles
- ✓ L'achat de mobilier plus adapté pour l'arrangement des espaces dédiés aux droits de visite.



g. Le travail partenarial

i. Avec qui ?

- Les financeurs : La Caisse d'Allocations Familiales / justice / MSA
- La FFER / FENAMEF : les deux fédérations Espace Rencontre avec qui nous avons des contacts réguliers.
- Les Espaces Rencontre de la Région Centre Val de Loire que nous rencontrons deux fois par an.
- La Direction Enfance et Famille :
Une convention est établie entre l'association et le Conseil Départemental du Cher depuis fin 2004 pour la prise en charge des droits de visite d'enfants placés avec leur(s) parent(s). Elle a été reconduite en juillet 2021 pour 3 ans.

La Direction Enfance Famille du Cher sollicite l'Espace Rencontre pour certaines familles dans les cas suivants :

- Médiatisation des visites par la Direction Enfance et Famille rendue impossible ou contre indiquée du fait du positionnement négatif du ou des parents vis-à-vis de l'institution.
- Indisponibilité totale des parents en dehors des fins de semaine du fait de leur activité professionnelle et/ou de leur éloignement et/ou l'évolution de la situation nécessite un élargissement des modalités des droits de visites.
- Lorsqu'il existe un projet de retour de l'enfant chez un des parents pour mettre en place les droits de visite du parent qui n'en aura pas la résidence.

Pour ce faire, les deux services travaillent en étroite collaboration pour l'organisation des droits de visite et le suivi des familles :

- Des points de situation sont réalisés régulièrement avec les référents DEF
- Le Relais Enfance et Famille participe à toutes les synthèses de la DEF

Enfin, nous avons rencontré les 3 juges aux Affaires Familiales du tribunal de Bourges le 18 décembre 2022, comme tous les ans, afin d'ajuster nos pratiques respectives. Un Juge des enfants a été également rencontré le 31 janvier 2023.

ii. Les besoins prospectifs avec les partenaires

Développer une réflexion et des propositions sur les nouvelles attentes du conseil départemental dans le cadre des droits de visite pour la protection de l'enfance



h. Conclusion

L'année 2022 se termine avec une légère hausse de notre activité. L'assouplissement des consignes sanitaires dans les locaux a permis de proposer un peu plus de créneaux d'accueil de droits de visite. Nous avons pu également augmenter le temps de certains droits de visite sans sortie, lorsque la situation s'y prêtait.

Cette année encore, nous avons eu un nombre non négligeable d'annulation de droits de visite, en raison de contaminations Covid, mais aussi pour des problèmes de transport et financiers. A cela s'ajoute un grand nombre de mesures classées sans suite.

Ces points ont freiné la reprise de notre activité.

i. Perspective 2023

- Diminuer la liste d'attente à quatre mois
- Favoriser auprès du conseil départemental nos créneaux d'accueil du mercredi sous utilisé à ce jour
- Continuer la recherche de locaux plus adaptés
- Finaliser l'organisation d'une formation complémentaire et spécifique sur l'accueil des victimes de violences tout particulièrement des enfants dans le cadre des violences conjugales. Les formations obligatoires « intervenir à l'Espace Rencontre » sont également programmées sur l'année 2023 et en attente de financement pour deux professionnels.
- Etudier les besoins du conseil départemental, notamment pour la prise en charge des visites strictement médiatisées (hors d'un espace collectif).